



*ORDRE PROFESSIONNEL DES
TECHNOLOGISTES MÉDICAUX
DU QUÉBEC*

RAPPORT ANNUEL 2010-2011



TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|----|
| GOUVERNEMENT DU QUÉBEC CONSEIL EXÉCUTIF | 3 |
| RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE | 4 |
| CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ORDRE 2010-2011 | 6 |
| ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2010-2011 | 7 |
| ACTIVITÉS DU COMITÉ EXÉCUTIF | 8 |
| ACTIVITÉS DU COMITÉ DE LA FORMATION | 8 |
| ACTIVITÉS RELATIVES À LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS ET À L'ÉMISSION DES PERMIS | 9 |
| ACTIVITÉS RELATIVES À LA GARANTIE D'ASSURANCE-RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE | 12 |
| ACTIVITÉS RELATIVES À L'INSPECTION PROFESSIONNELLE | 12 |
| ACTIVITÉS RELATIVES À LA FORMATION CONTINUE | 15 |
| CONGRÈS | 17 |
| ACTIVITÉS RELATIVES AU BUREAU DU SYNDIC | 18 |
| ACTIVITÉS DU COMITÉ DE RÉVISION | 19 |
| ACTIVITÉS DU CONSEIL DE DISCIPLINE | 19 |
| ACTIVITÉS DU COMITÉ DES NORMES | 22 |
| ACTIVITÉS DU COMITÉ DES COMMUNICATIONS | 23 |
| ACTIVITÉS DU COMITÉ JEUNESSE | 24 |
| AUTRES ACTIVITÉS DE L'ORDRE | 25 |
| ÉNONCÉ DE LA MISSION DE L'ORDRE | 25 |
| RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX | 26 |
| ÉTATS FINANCIERS ET RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT | 30 |
| RÉSULTATS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2011 | 31 |
| ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2011 | 31 |
| BILAN AU 31 MARS 2011 | 32 |
| FLUX DE TRÉSORERIE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2011 | 33 |
| NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2011 | 34 |
| RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2011 | 41 |



MONSIEUR JACQUES CHAGNON

Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2011.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre responsable de l'application du *Code des professions* et des lois constituant les ordres professionnels,

Jean-Marc Fournier
Québec, juin 2011

MONSIEUR JEAN-MARC FOURNIER

Ministre responsable de l'application
du Code des professions et des lois constituant les ordres professionnels

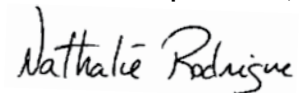
Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application du *Code des professions* et des lois constituant les ordres professionnels, le rapport d'activité de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec.

Ce rapport annuel couvre l'exercice financier du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011.

Recevez, monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments distingués.

La présidente,



Nathalie Rodrigue, T.M., R.T.
Montréal, juin 2011

MONSIEUR JEAN-PAUL DUTRISAC

Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de présenter le rapport annuel de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec.

Ce rapport annuel couvre l'exercice financier du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011.

Recevez, monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,



Nathalie Rodrigue, T.M., R.T.
Montréal, juin 2011

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

C'est avec beaucoup de fierté que je vous présente ce rapport annuel 2010-2011. De nombreux projets se sont réalisés cette année et d'autres ont vu le jour et sont en cours de réalisation. La lecture de ce rapport annuel vous permettra de constater que notre mission de protection du public ainsi que l'amélioration de la pratique professionnelle des technologistes médicaux sont au cœur de nos préoccupations.

MISSION DE PROTECTION DU PUBLIC

Cette année, les membres du service de l'inspection professionnelle ont vérifié la pratique de près de 1000 technologistes médicaux. À ce rythme, nous sommes confiants de rencontrer notre objectif de vérifier la pratique professionnelle de nos membres sur un horizon de cinq ans. L'approche « membres » permet de transmettre un rapport d'inspection personnalisé à chacun d'entre eux. Les travaux d'informatisation du processus d'inspection se poursuivent et ce nouvel outil devrait être en place dès avril 2011.

Concernant le développement professionnel, le *Règlement sur la formation continue obligatoire des technologistes médicaux* entrera en vigueur le 1^{er} avril 2011. Les technologistes médicaux devront compléter un minimum de 20 heures de formation continue sur une période de deux ans. Notre plateforme de formation en ligne, *Formaline*, est en fonction depuis avril 2010 et 38 formations sont disponibles. D'autres applications ont été développées sur la plateforme tel le *Micro-portfolio* qui permet aux technologistes médicaux de noter les formations auxquelles ils ont participé.

Le comité des normes a publié la règle de pratique *Transport et conservation des échantillons dans le domaine de la biologie médicale*. Il a poursuivi ses travaux de mise à jour de la règle de pratique *Prélèvements de sang par ponction capillaire pour fin d'analyse*. Les travaux de conception de la règle de pratique pour les analyses d'urines en biochimie, se sont poursuivis et le comité a débuté la révision de nos règles de pratiques en anatomo-pathologie.

Nous nous sommes assuré que les personnes exerçant des activités réservées aux technologistes médicaux, sans être membres de l'Ordre, soient poursuivies pour pratique illégale.

Nous avons continué nos travaux avec l'Association des pathologistes du Québec (APQ) et nous sommes arrivés à une entente qui s'est traduite par un projet de règlement sur certaines activités professionnelles pouvant être exercées par un technologiste médical. Le projet a été présenté au Collège des médecins du Québec (CMQ) qui a émis un avis favorable sous réserve des commentaires de l'Office des professions du Québec (OPQ). Ce règlement vise à permettre à certains technologistes médicaux et à certaines conditions l'exercice d'activités médicales réservées aux pathologistes. Nous sommes en attente des commentaires de l'OPQ.

En 2009, nous avons reçu des demandes de diplômés universitaires voulant intégrer notre ordre. Parce qu'ils ne détiennent pas le diplôme donnant ouverture au permis de l'Ordre ils ne peuvent pas obtenir de permis. En 2010, nous avons réitéré notre demande à l'OPQ de donner suite à la suggestion du Groupe Bernier présentée dans le deuxième rapport du Groupe de travail ministériel sur les professions de la santé et des relations humaines (2002) qui contenait la suggestion suivante concernant l'encadrement de la pratique en laboratoire médical : « Qu'une étude soit réalisée sur le rôle, les fonctions des divers intervenants et sur l'encadrement professionnel requis dans les laboratoires de biologie médicale, incluant le secteur de la génétique humaine ». À ce jour, il n'y a pas encore eu de développement.

À la suite du dépôt au conseil d'administration du rapport du comité ad hoc sur la formation universitaire en médecine transfusionnelle, nous avons consulté les ordres professionnels et associations dont les membres sont impliqués dans ce secteur d'activité et tous ont émis un avis favorable à la mise en place de la formation de perfectionnement proposée. Avec la collaboration d'Héma-Québec et de la chaire de médecine transfusionnelle de l'Université de Montréal (UdeM), nous avons rencontré le vice-doyen de la Faculté de médecine de l'UdeM qui s'est montré favorable à ce que nous développons cette formation. Un comité composé d'une technologiste médicale, d'un professeur du Cégep de Rosemont, de deux hématologues, d'une inhalothérapeute et d'une infirmière ont précisé les objectifs et les contenus de formation lesquels ont été transmis à l'université.

Le comité ad hoc pour la révision de notre code de déontologie a terminé ses travaux. Nous avons fait parvenir la nouvelle version à l'OPQ et nous sommes en attente de ses commentaires. Le projet de modification du *Règlement sur le comité d'inspection professionnelle* de l'Ordre est aussi à l'étude à l'OPQ.

VISIBILITÉ DE L'ORDRE

Nos membres *Ambassadeurs* continuent de visiter les étudiants des écoles secondaires pour faire la promotion de la profession de technologiste médical auprès des jeunes en choix de carrière. Nous continuons notre promotion dans les salons formation-



© LAURE CAILLOT
COALITION PRIORITÉ CANCER

carrière à Montréal et Québec et nous étions présents au Colloque des conseillers d'orientation. Une publicité et un article portant sur la profession ont été publiés dans la revue de l'Association québécoise de l'information scolaire et professionnelle (AQISEP).

Trois articles portant sur nos règles de pratiques, le développement professionnel via la plateforme *Formaline* et une tribune portant sur l'excellence clinique sont parus dans la revue *Le Point en administration de la santé et des services sociaux*.

En 2009, la crise sur la reprise des tests marqueurs HER-2, ER, PR pour le traitement du cancer du sein a donné lieu à deux directives ministérielles. La première obligeant les laboratoires de pathologie à se doter d'un contrôle de la qualité externe s'ils font ces analyses et la deuxième portant sur la priorisation de remplacer et rehausser les équipements dans les laboratoires de pathologie. Cette année, suite à des recommandations que nous avons faites au Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), une nouvelle directive ministérielle a été émise à l'effet que tous les laboratoires de biologies médicales devaient se doter de contrôles de qualité externes pour toutes les analyses qu'ils effectuent. C'est un pas de plus pour garantir la qualité des résultats émanant des analyses de biologie médicale.

Nous avons aussi émis de nombreux avis et participé à plusieurs consultations, entre autres :

- Participation au projet de recherche de la faculté de médecine de l'Université Laval *Tenir les professionnels de la santé imputable à l'intérieur d'un système de soins de la santé avec des contraintes : des défis importants pour les ordres professionnels*.
- Avis au projet de modification à la *Loi sur les chimistes professionnels* et à la modification au *Code des professions*.
- Avis à l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) sur le *Dépistage du VIH dans les points de service à l'aide de dépistage rapide*.
- Avis sur le programme de fertilité du Québec.
- Avis sur les modifications proposées à la *Loi sur les technologies en imagerie médicale et en radio-oncologie* et au *Code des professions* concernant les technologues en électrophysiologie médicale.
- Commentaires et recommandations à l'Association canadienne de normalisation (CSA) concernant le projet *Ébauche de la norme Z900.1, 2^e édition : Cellules, tissus et organes destinés à la transplantation : exigences générale*.
- Commentaires à l'Association québécoise d'établissements de santé et de services sociaux concernant les méthodes de soins infirmiers pour les hémocultures.
- Avis au MSSS concernant le projet *Assurance qualité en biologie médicale*.
- Participation à une consultation de l'Association des collèges communautaires du Canada (ACCC) portant sur le *Maintien des effectifs dans les techniques médicales*.
- Participation à une consultation de la Société canadienne de science de laboratoire médicale (SCSLM) concernant le *Programme du gouvernement du Canada pour la reconnaissance des acquis pour les personnes immigrantes*.

L'Ordre, en collaboration avec la SCSLM et l'Association médicale canadienne (AMC) a présenté une demi-journée d'information pour les directeurs de programmes et professeurs des cégeps offrant le programme *Technologies d'analyses biomédicales*. Des représentants du MSSS et du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) étaient aussi présents. L'objectif principal de cette rencontre était de faire comprendre les liens entre les organisations réunissant les professionnels de laboratoire médical au Québec et le rôle de ces organismes quant aux programmes de formation.

PLANIFICATION DE LA MAIN D'ŒUVRE

Afin de palier à la pénurie de main d'œuvre, nous avons travaillé à favoriser l'intégration des personnes ayant étudié à l'étranger afin qu'elles puissent obtenir un permis de l'Ordre et accéder au marché du travail plus rapidement. Afin de préciser nos prescriptions de formation, nous avons développé des outils d'évaluation avec le support financier du Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles. Ils sont utilisés pour évaluer l'expérience acquise par les candidats. L'accessibilité à la formation d'appoint adaptée demeure l'obstacle majeur que rencontre les immigrants pour l'obtention d'un permis de l'Ordre.

Nous avons modifié notre *Règlement sur les stages de perfectionnement des technologistes médicaux* afin de faciliter le processus de réintégration à l'Ordre des personnes n'ayant pas travaillées dans un laboratoire de biologie médicale depuis plus de cinq ans. La mise en œuvre des nouveaux mécanismes débutera en avril 2011.

MOBILITÉ DE LA MAIN D'ŒUVRE

Concernant l'*Accord de reconnaissance mutuelle* (ARM) entre le Québec et la France, nous avons signé l'entente le 3 juin et des travaux se sont poursuivis pour inclure à celle-ci, un troisième diplôme. Une rencontre avec les représentants du Ministère de la Santé et du Ministère de l'Éducation français, à Paris en décembre, nous a permis de finaliser les discussions. En ce qui concerne l'*Accord du commerce intérieur* (ACI) entre le Québec et les autres provinces réglementées, notre règlement *Permis sur permis* est maintenant en vigueur.

L'Ordre participe à la création de l'Alliance des organismes de réglementation des professionnels de laboratoire médical. La raison d'être de cet organisme est de promouvoir l'excellence dans la réglementation en technologie de laboratoire médical en

se dotant d'une infrastructure et d'un forum par lequel les organismes de réglementation de la profession pourront anticiper et répondre aux défis et aux opportunités auxquels fait face la profession.

REMERCIEMENTS

Je suis très fière de toutes les réalisations de l'Ordre au cours de la dernière année. Je tiens à remercier nos administrateurs, les membres de comités et les employés du siège social pour leur excellent travail. Je remercie aussi, tous les technologistes médicaux pour leur professionnalisme, peu importe les conditions dans lesquelles ils exercent. Vous faites un excellent travail et aidez au maintien de la santé de la population.

Nathalie Rodrigue, T.M., R.T.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ORDRE 2010-2011

Le conseil d'administration se compose de 19 administrateurs, dont 15 technologistes médicaux élus. Les administrateurs élus élisent par suffrage le président de l'Ordre. Cette élection a lieu à l'expiration du mandat du président sortant, à l'occasion de la première réunion du conseil d'administration, laquelle se tient après l'assemblée générale annuelle qui suit l'élection des administrateurs.

Madame Nathalie Rodrigue, T.M., R.T.,

a été élue présidente de l'Ordre le 12 juin 2010 pour un mandat de trois ans.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Poste libre

(Bas-Saint-Laurent – Gaspésie)

Élise Desbiens, T.M.

(Saguenay-Lac-Saint-Jean)

Élue le 14 juin 2008

Debbie Provencher, T.M.

(Québec)

Élue le 12 juin 2010

Nathalie Rodrigue, T.M., présidente

(Québec)

Élue le 12 juin 2010

Stéphane Lemire, T.M.

(Mauricie – Bois-Francs)

Élu le 14 juin 2008

Bruno Houde, T.M.

(Estrie)

Élu le 12 juin 2010

Poste libre

(Montréal)

Samuel Caron, T.M.

(Montréal)

Élu le 14 juin 2008

Suzanne D. Dion, T.M.

(Montréal)

Élue le 14 juin 2008

Doris Levasseur Bourbeau, T.M.

(Montréal)

Nommée le 14 juin 2008

Richard Charette, T.M.

(Laurentides)

Élu le 14 juin 2008

Dave Laflamme, T.M.

(Montréal)

Élu le 14 juin 2008

Sophie Allaire, T.M.

(Outaouais)

Nommée le 12 juin 2010

Marcelle Latreille, T.M.

(Nord-Ouest - Nouveau-Québec)

Élue le 14 juin 2008

Doris Masson, T.M.

(Côte-Nord)

Élue le 12 juin 2010

QUATRE ADMINISTRATEURS SONT NOMMÉS PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

Francine Daigle

Nommée le 14 juin 2008

Marie Poitras

Nommée le 14 juin 2008

Pierre Ducharme

Nommé le 12 juin 2010

François Héroux

Nommé le 12 juin 2010

Au cours de l'année 2010-2011, les membres du conseil d'administration ont tenu quatre réunions ordinaires et quatre réunions extraordinaires. L'assemblée générale annuelle des membres de l'Ordre aura lieu le 18 juin 2011.

EMPLOYÉS DE L'ORDRE AU 31 MARS 2011

Direction générale

Alain Collette, avocat
Directeur général et secrétaire
Responsable par délégation de l'accès à l'information
ou de la protection des renseignements personnels

Diane Lapointe
Adjointe administrative à la direction

Services professionnels

Mamour Diouf, T.M.
Coordonnateur du développement professionnel

Rose-Marie Moreno, T.M.
Coordonnatrice de l'inspection professionnelle

Martine Laplante
Responsable des communications

Josée Lefrançois
Secrétaire administrative des services professionnels

Anne-Marie Martel, T.M.
Chargée de dossiers scientifiques

Manon Tanguay
Secrétaire administrative

Comptabilité

Diane Alain
Comptable

Conseiller juridique externe
Me Marie Cossette,
de la firme Lavery, De Billy, S.E.N.C.R.L.

ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2010-2011

Lors des différentes réunions du conseil d'administration, les administrateurs ont procédé à l'adoption de plusieurs propositions, notamment :

- Nomination de membres aux différents comités et aux fonctions de l'Ordre.
- Adoption du budget, de la planification annuelle et des résultats financiers.
- Adoption de la nouvelle échelle de rémunération du personnel professionnel et reclassification du poste de président.
- Radiation des membres n'ayant pas acquitté le montant de la cotisation annuelle au moment prescrit et toute autre somme dont ils sont redevables.
- Approbation de l'*Arrangement de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles* (ARM) entre l'Ordre et les autorités compétentes françaises et autorisation de signer l'ARM.
- Adoption du projet de règlement visant à mettre en vigueur l'ARM.
- Adoption du *Règlement sur la formation continue obligatoire des technologistes médicaux*, ainsi que du *Règlement sur les stages de perfectionnement des technologistes médicaux*.
- Adoption d'une proposition de hausse de la cotisation annuelle pour 2011-2012.
- Adoption de la quatrième édition des règles de pratique *Transport et conservation des échantillons dans le domaine de la biologie médicale*.
- Adoption du projet de *Micro-portfolio* en ligne et de l'informatisation du processus d'inspection professionnelle.
- Imposition de cours et de stages à des titulaires de permis voulant réintégrer l'exercice après plus de cinq ans.
- Demande d'enquête concernant une fraude dans l'obtention d'un permis.
- Adhésion à l'Alliance canadienne des organismes de réglementation de la profession.
- Recommandation d'octroyer le *Prix Mérite* du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) à Daniel Boutin, T.M., attribution du *Prix Reconnaissance Élite* à Christiane Lemay, T.M. et du *Prix Reconnaissance Innovation* à Maxime Daoust, T.M.

ACTIVITÉS DU COMITÉ EXÉCUTIF

MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

Nathalie Rodrigue, T.M., R.T.

Présidente

Bruno Houde, T.M.

Vice-président

Doris Levasseur Bourbeau, T.M.

Trésorière

Dave Laflamme, T.M.

Administrateur

Marie Poitras

Administratrice nommée par l'Office
des professions du Québec

Au cours de ses 14 réunions, le comité exécutif a étudié divers dossiers et exercé ses activités de gestion courante, en l'occurrence :

- Gestion financière de l'Ordre.
- Nominations aux différents comités sous sa juridiction ainsi qu'aux différentes fonctions.
- Adoption des recommandations du comité d'inspection professionnelle à la suite des visites d'inspection générale.
- Audition des demandes de révision des décisions du comité d'admission refusant de reconnaître l'équivalence de diplôme ou de formation ou de reconnaître l'équivalence en partie.
- Émission de permis de technologiste médical exerçant en biologie médicale ou en cytopathologie.
- Émission de dispenses conformément au *Règlement sur une activité de formation des technologistes médicaux*.
- Approbation de l'image graphique de différents produits de promotion des activités de l'Ordre ou de la profession.
- Préparation et analyse des dossiers soumis au conseil d'administration et suivi.

ACTIVITÉS DU COMITÉ DE LA FORMATION

MEMBRES DU COMITÉ DE LA FORMATION

Johanne Brown, T.M.

Représentante de la Fédération des cégeps

Louise Brunelle

Représentante du ministre de l'Éducation,
du Loisir et du Sport

Jeanne Desmeules, T.M.

Silvie Lesieur

Représentante de la Fédération des cégeps

Sophie Verdon, T.M.

Secrétaire :

Alain Collette, avocat

MANDAT

Dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement collégial et du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, examiner les questions relatives à la qualité de la formation des technologistes médicaux. Par « qualité de la formation », on entend l'adéquation entre la formation et les compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession.

Le comité a tenu une réunion.

Le comité a échangé de l'information concernant l'organisation du projet de révision du programme donnant ouverture au permis de l'Ordre et visant, entre autres, à répondre aux nouvelles pratiques professionnelles.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS ET À L'ÉMISSION DES PERMIS

MEMBRES DU COMITÉ D'ADMISSION

Brigitte Chevrier, T.M.
Présidente

Johanne Brown Mattioli, T.M.

Étienne Caron, T.M.

Kevin Larouche, T.M.

Isabelle Rioux, T.M.

Personnel de soutien :

Alain Collette, avocat

MANDAT

Le comité a pour mandat de rendre une décision quant aux demandes de permis, sur la base de l'équivalence de diplôme et de la formation. Il examine en outre les demandes de réinscription au *Tableau de l'Ordre* qui doivent être évaluées selon le *Règlement sur les stages de perfectionnement* et transmet ses recommandations au conseil d'administration. Le comité a tenu quatre réunions.

DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE D'UN DIPLÔME DÉLIVRÉ PAR UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SITUÉ HORS DU QUÉBEC

| | Reçues | Acceptées | Refusées | Reçues et qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période. |
|--|--------|-----------|----------|---|
| Au Canada | 1 | 1 | 0 | 0 |
| Hors du Canada | 25 | 0 | 18 | 7 |
| Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec. | | | | 26 |

DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION ACQUISE HORS DU QUÉBEC PAR UNE PERSONNE QUI NE DÉTIENT PAS UN DIPLÔME REQUIS

| | Reçues | Acceptées en totalité | Acceptées en partie | Refusées | Reçues et qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période. |
|-----------------------|--------|-----------------------|---------------------|----------|---|
| Au Canada | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Hors du Canada | 60 | 8 | 49 | 3 | 0 |

DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION ACQUISE HORS DU QUÉBEC ACCEPTÉES EN PARTIE COMPORTANT UNE PRÉCISION DE LA FORMATION À ACQUÉRIR INDICUÉE PAR L'ORDRE

| | Au Canada | Hors du Canada |
|---|-----------|----------------|
| Cours | 0 | 0 |
| Stage | 0 | 0 |
| Examen | 0 | 0 |
| Cours et stage | 0 | 49 |
| Stage et examen | 0 | 0 |
| Cours et examen | 0 | 0 |
| Cours, stage et examen | 0 | 0 |
| Autres | 0 | 0 |
| Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis. | | 49 |

DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION ACQUISE HORS DU QUÉBEC ACCEPTÉES QUI COMPORTAIENT UNE PRÉCISION DE LA FORMATION À ACQUÉRIR INDICUÉE PAR L'ORDRE

| | Au Canada | Hors du Canada |
|---|-----------|----------------|
| Cours | 0 | 0 |
| Stage | 0 | 0 |
| Examen | 0 | 0 |
| Cours et stage | 0 | 8 |
| Stage et examen | 0 | 0 |
| Cours et examen | 0 | 0 |
| Cours, stage et examen | 0 | 0 |
| Autres | 0 | 0 |
| Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis. | | 8 |

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe *i* de l'article 94 du *Code des professions* déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis.

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe *e* de l'article 94 du *Code des professions* définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS TEMPORAIRES, RESTRICTIFS TEMPORAIRES ET SPÉCIAUX

| | Reçues | Acceptées | Refusées | Reçues et qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période. |
|---|--------|-----------|----------|---|
| Demandes de délivrance de permis temporaire en vertu de l'article 37 de la <i>Charte de la langue française</i>. | 1 | 1 | 0 | 0 |
| Demandes de délivrance de permis temporaire en vertu de l'article 41 du <i>Code des professions</i>. | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Demandes de délivrance de permis restrictif temporaire fondées sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1° de l'article 42.1 du <i>Code des professions</i>. | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Demandes de délivrance de permis restrictif temporaire fondées sur une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec ou sur un permis spécial en vertu du paragraphe 2° de l'article 42.1 du <i>Code des professions</i>, s'il y a lieu. | 0 | 0 | 0 | 0 |

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS

| | Reçues | Acceptées | Refusées | Reçues et qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période. |
|--|--------|-----------|----------|---|
| Demandes de délivrance de demande fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du <i>Code des professions</i>. | 272 | 272 | 0 | 4 |
| Demandes de délivrance de demande fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de diplôme. | 1 | 1 | 0 | 0 |
| Demandes de délivrance de demande de permis fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation. | 8 | 8 | 0 | 0 |

Au cours de l'exercice, le comité s'est assuré que ses processus étaient conformes aux *Principes en matière de reconnaissance d'une équivalence de diplôme et de formation acquis hors du Québec* auxquels l'Ordre a adhéré.

L'Ordre déploie des efforts pour l'intégration des personnes formées à l'étranger, tout en garantissant la protection du public. À cet égard différents outils d'évaluation des compétences et des acquis expérimentiels ont été développés et mis en œuvre, dont certains avec le soutien financier du Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles.

À la suite de la signature, par le gouvernement québécois et le gouvernement français, d'une entente de mobilité professionnelle entre les deux États, l'Ordre a conclu un *Arrangement en vue de la*

reconnaissance mutuelle des qualifications (ARM) avec ses contreparties françaises visant deux diplômes français. Pour obtenir un permis de l'Ordre, une mesure compensatoire d'environ 730 heures devra être complétée par les candidats français visés par cet ARM. Les candidats québécois voulant exercer en France devront quant à eux compléter une formation d'appoint d'une durée de 325 heures.

À la demande des autorités compétentes françaises, l'Ordre a évalué un troisième diplôme et a ainsi procédé à la vérification du caractère globalement équivalent de ce titre de formation au Québec et en France. L'Ordre a convenu de modifier l'ARM afin d'intégrer ce troisième diplôme. Cette mission a été réalisée avec le support financier du Gouvernement du Québec.

L'Ordre a mandaté le Collège de Rosemont afin de concevoir les activités de formation qui permettront aux candidats français bénéficiant de l'ARM de compléter la mesure compensatoire requise et ainsi obtenir un permis de l'Ordre.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA GARANTIE D'ASSURANCE-RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

En s'inscrivant au *Tableau de l'Ordre*, les membres adhèrent à un programme d'assurance-responsabilité professionnelle. À cet effet, l'Ordre a signé une entente avec La Capitale. La prime annuelle par membre est de 12,26 \$.

Le montant de la garantie est de 1 000 000 \$ par sinistre, et de 2 000 000 \$ pour l'ensemble des sinistres par période d'assurance.

Les étudiants inscrits au registre de l'Ordre sont également couverts dans le cadre de leur stage par cette assurance et, s'il y a lieu, en tant qu'externes.

ACTIVITÉS RELATIVES À L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

MEMBRES DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Diane Gingras, T.M.
Présidente

Jacynthe Boudreau, T.M.

Lise Couture, T.M.
Secrétaire

Marilyn Leclerc Côté, T.M.

Emanuel Settecasi, F.T.M.

Coordination : **Rose-Marie Moreno, T.M.**
Coordonnatrice de l'inspection professionnelle

MANDAT

Le mandat du comité d'inspection professionnelle consiste à surveiller l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre, dans le respect d'un programme bien défini. Il s'agit d'un mécanisme de prévention dont le but est d'assurer la protection du public grâce à l'information et à l'appui apportés au membre dans l'exercice quotidien de sa profession. C'est un moyen privilégié de sensibiliser le membre à l'importance de son rôle et de ses responsabilités en tant que professionnel œuvrant dans le milieu de la santé.

La philosophie sur laquelle se fonde l'inspection professionnelle de l'Ordre est la suivante :

« La technologie médicale est un travail d'équipe, mais chaque technologiste médical est responsable et autonome dans l'accomplissement de sa tâche. »

Le comité a tenu quatre réunions au cours de l'année. Outre l'information fournie et l'appui apporté

aux technologistes médicaux, signalons également la vérification de l'exercice de la profession par l'envoi de questionnaires d'auto-évaluation et par des visites auprès des membres.

AUTRES ACTIVITÉS

La coordonnatrice de l'inspection professionnelle participe aux travaux du forum de l'inspection professionnelle du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ).

INSPECTEURS

Johanne Bouchard, T.M.

Jacynthe Boudreau, T.M.

Michelle Boutet, T.M.

Lise Couture, T.M.

Colette Flageol, T.M.

Maude Gagnon, T.M.

Céline Gauvin, T.M.

Diane Gingras, T.M.

Marilyn Leclerc Côté, T.M.

Doris Levasseur Bourbeau, T.M.

Vicky Murray, T.M.

Tochau Nguyen, T.M.

Marcelle Pilote-Savard, T.M.

Emanuel Settecasì, F.T.M.

Jocelyne Tremblay, T.M.

Les recommandations faites aux membres s'appuient sur les normes et les règles de pratique des technologistes médicaux, les normes instaurées par d'autres organismes et adoptées par l'Ordre, le *Code de déontologie des technologistes médicaux*, ainsi que les positions et règlements de l'Ordre. Les constatations sont faites dans le cadre de la pratique des membres, tout au long des étapes pré-analytiques, analytiques et post-analytiques des processus d'analyse.

Cette année, les principales observations transmises aux membres visités et ciblant des pratiques jugées non-conformes portaient sur les points suivants :

Au niveau pré-analytique :

- Le respect des procédures relatives au transport et aux conditions de conservation des spécimens.
- L'évaluation adéquate des spécimens et l'application de critères d'acceptation et de rejet de ceux-ci.

Au niveau analytique :

- La vérification de l'ajustement et du bon fonctionnement des microscopes.
- L'adoption de mesures nécessaires à la protection de leur personne et de celle des autres.
- La préparation et la conservation adéquates des réactifs, colorants et solutions tout en assurant le maintien de leur intégrité et de leur qualité.
- La manipulation des produits chimiques et biologiques, des colorants, des réactifs et autres solutions conformément à la législation SIMDUT.
- La participation à des contrôles de standardisation des lectures microscopiques.

Au niveau post-analytique :

- L'apposition de la signature des technologistes médicaux, sous forme manuscrite, paraphée ou électronique, sur tous les rapports émis.
- L'identification des besoins en matière d'apprentissage et de perfectionnement par des moyens contribuant à améliorer les compétences professionnelles.
- L'application de procédures de correction d'erreurs sur les rapports déjà transmis.
- Les procédures relatives aux déclarations obligatoires (incidents, accidents, MADO et non-conformité).

Pour l'année 2011-2012, le comité d'inspection professionnelle prévoit faire la surveillance générale de la pratique de la profession auprès de quelques 1 000 technologistes médicaux.

VÉRIFICATION

| | Nombre |
|---|--------|
| Membres visités. | 358 |
| Formulaires ou questionnaires transmis aux membres. | 995 |
| Formulaires ou questionnaires retournés au comité d'inspection professionnelle. | 994 |
| Rapports de vérification dressés à la suite d'une visite. | 358 |
| Rapports de vérification dressés à la suite de la transmission d'un formulaire ou d'un questionnaire. | 636 |

ENQUÊTES

| | Nombre |
|---|--------|
| Membres ayant fait l'objet d'une enquête. | 0 |
| Rapports d'enquête dressés. | 0 |

DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

| | Nombre |
|---|--------|
| Approuvant, en totalité, les recommandations du comité d'inspection professionnelle. | 0 |
| Rejetant, en totalité ou en partie, les recommandations du comité d'inspection professionnelle. | 0 |

NOMBRE DE MEMBRES AYANT FAIT L'OBJET D'UNE INFORMATION AU SYNDIC

| | Nombre |
|--|--------|
| En application du cinquième alinéa de l'article 112 du <i>Code des professions</i> | 64 |

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'OBLIGER UN MEMBRE À COMPLÉTER AVEC SUCCÈS

| | Nombre |
|---|--------|
| Un stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles. | 0 |
| Un stage avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles. | 0 |
| Un stage avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles. | 0 |
| Un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles. | 0 |

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'OBLIGER UN MEMBRE À COMPLÉTER AVEC SUCCÈS (SUITE)

| | Nombre |
|---|--------|
| Un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles. | 0 |
| Un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles. | 0 |
| Un stage et un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles. | 0 |
| Un stage et un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles. | 0 |
| Un stage et un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles. | 0 |

ACTIVITÉS RELATIVES À LA FORMATION CONTINUE

MEMBRES DU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Stéphane Lemire, T.M.
Président

Maxime Daoust, T.M.
(depuis janvier 2011)

Isabelle Dupéré, T.M.
(jusqu'en novembre 2010)

Julie Favreau, T.M.
(jusqu'en août 2010)

Karine Paul-Fortin, T.M.

Isabelle Veilleux, T.M.

Erik Uittien, T.M.
(depuis septembre 2010)

Coordination : **Mamour Diouf, T.M.**
Coordonnateur au développement professionnel

MANDAT

Planifier et organiser des activités de mise à jour et de développement en technologie de laboratoire médical, selon les besoins déterminés dans les régions et tenant compte des exigences présentes et futures générées par l'évolution de la profession.

Au cours de la dernière année, le comité a tenu cinq réunions. Deux journées scientifiques ont été organisées. Des formations de courte durée ont eu lieu et les activités de formation à distance se déroulent sur trois sessions par année.

Il y a eu 89 participants aux activités de développement professionnel de l'Ordre, excluant le congrès annuel, qui est aussi une activité de développement.

ACTIVITÉS

| | Nombre d'heures | Nombre de membres qui l'ont suivie |
|--|-----------------|------------------------------------|
| Le technologiste et la loi | 30 | 1 |
| Bactériologie I | 30 | 8 |
| Biochimie I | 30 | 6 |
| Biochimie II | 30 | 3 |
| Biologie moléculaire I | 30 | 1 |
| Biologie moléculaire II | 30 | 0 |
| Hématologie I | 30 | 7 |
| Hématologie II | 30 | 2 |
| Hémostase I | 30 | 0 |
| Hémostase II | 30 | 0 |
| Histotechnologie I | 30 | 5 |
| Histotechnologie II | 30 | 1 |
| Immunohématologie I | 30 | 5 |
| Immunohématologie II | 30 | 0 |
| Contrôle de qualité au laboratoire de biologie médicale | 4 | 5 |
| Le technologiste et la loi et Le transport par voie aérienne | 5 | 15 |
| Les prélèvements et injections : théorie et pratique | 16 | 11 |
| La chimie à toutes les sauces | 4 | 19 |
| Total | | 89 |

Le comité voit de plus à répondre aux demandes ponctuelles de formation de certains groupes de membres en tenant compte de la disponibilité des ressources.

Compte tenu de la rapidité et de l'ampleur des changements technologiques et des besoins cliniques, les technologistes médicaux doivent maintenir à jour et perfectionner leurs connaissances et leurs habiletés pour maintenir leur compétence professionnelle.

À compter du 1^{er} avril 2011, les technologistes médicaux seront tenus de compléter un minimum de 20 heures de formation continue par période de deux ans. Le comité de développement professionnel a piloté la mise en place et le développement du portail électronique de formation appelé *Formaline*. Ce portail contient une panoplie d'outils permettant aux membres de développer leurs connaissances et leurs compétences professionnelles : formations en ligne, forums de discussion, communautés de pratique proactives. *Formaline* a pour mission de favoriser l'apprentissage, l'échange et la collaboration dans la communauté des technologistes médicaux.

AUTRES ACTIVITÉS

L'Ordre a soumis à l'Université de Montréal, avec l'appui de ses partenaires, un projet de programme de formation, dans une approche interdisciplinaire, de niveau universitaire en médecine transfusionnelle afin d'assurer la qualité et la sécurité des soins et des services offerts à la population du Québec. Cette formation doit permettre d'accroître le réseautage, la collaboration entre les professionnels exerçant en médecine transfusionnelle. L'Université est à mettre en place cette formation.

Le coordonnateur du développement professionnel participe aux travaux du forum de la formation du Conseil interprofessionnel du Québec, ainsi qu'à ceux du comité de la formation continue de la Société canadienne de sciences de laboratoire médical.

CONGRÈS

17

MANDAT

Concevoir, planifier et organiser le congrès annuel qui est une activité de développement professionnel.

MEMBRES DU COMITÉ CONGRÈS 2010

Line Guay, T.M.

Co-présidente

Marie-Pierre Bouffard, cytologiste

Co-présidente

Maxime Daoust, T.M.

Jeanne Desmeules, T.M.

Katy Quinn, T.M., cytologiste

Le congrès 2010, tenu conjointement avec l'Association des cytologistes du Québec (ACQ), a eu lieu du 10 au 12 juin 2010 à l'Hôtel Sheraton Laval sous le thème *Pour savoir, être et faire ensemble*. Le programme comportait des conférences et des ateliers abordant des sujets généraux et scientifiques, une exposition de produits, de services et d'informations liées à la profession, ainsi que des activités sociales. Mentionnons en terminant que l'assemblée annuelle est tenue pendant le congrès annuel. Une rencontre a eu lieu avant l'assemblée annuelle pendant laquelle l'évolution des dossiers liés au plan directeur de réussite a été communiquée aux membres. Il y a eu une affluence de près de 450 personnes.

MEMBRES DU COMITÉ CONGRÈS 2011

Line Gendreau, T.M.

Présidente

Julie Bérubé, T.M.

Véronique Landry, T.M.

Johanne Lavoie, T.M.

Julie Anik Lavoie, T.M.

Congrès OPTMQ 2011 : *Voguer au rythme des changements* (Rimouski)

ACTIVITÉS RELATIVES AU BUREAU DU SYNDIC

BUREAU DU SYNDIC

Steve Sirois, T.M.
Syndic

Louise Biron, T.M.
Syndic adjoint

Daniel Boutin, T.M.
Syndic adjoint

Lyne Nadeau, T.M.
syndic adjoint

Procureur : **Me Pierre R. Sicotte**
de la firme Sicotte Brouillette, avocats

DOSSIERS

| | Nombre |
|---|--------|
| Dossiers ouverts durant la période | 40 |
| Total de membres visés par ces dossiers | 40 |
| Dossiers réglés par la conciliation du syndic | 0 |
| Dossiers demeurant ouverts à la fin de la période | 4 |

DÉCISIONS

| | Nombre |
|--------------------------|--------|
| De porter plainte | 1 |
| De ne pas porter plainte | 39 |

ACTIVITÉS RELATIVES À LA CONCILIATION ET À L'ARBITRAGE DES COMPTES

| Demandes de conciliation : | Nombre |
|--|--------|
| Reçues | 0 |
| Rejetées pour non-respect du délai | 0 |
| Ayant conduit à une entente | 0 |
| Nombre de membres du conseil d'arbitrage ayant siégé | 0 |
| Nombre d'audiences du conseil d'arbitrage | 0 |
| Nombre de demandes d'arbitrage reçues | 0 |

SENTENCES ARBITRALES RENDUES

| | Nombre |
|---|--------|
| Dont le compte en litige a été diminué | 0 |
| Dont le compte en litige a été maintenu | 0 |

ACTIVITÉS DU COMITÉ DE RÉVISION

MEMBRES DU COMITÉ DE RÉVISION

Arleen Jacques, T.M.

Patrick Turcotte, T.M.

Maryse Nichols, T.M.

MEMBRES DU COMITÉ NOMMÉS DE LA LISTE DRESSÉE PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

Réjean Déry

André Houle

MANDAT

Donner à toute personne qui le lui demande, et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision prise par le syndic de ne pas porter une plainte.

Nombre de réunions : 1

DEMANDES D'AVIS

| | Nombre |
|-----------------------|--------|
| Reçues | 1 |
| Présentées hors délai | 0 |

AVIS RENDUS

| | Nombre |
|---|--------|
| Concluant qu'il n'y a pas lieu de porter une plainte devant le conseil de discipline. | 0 |
| Suggérant au syndic ou au syndic adjoint ou correspondant de compléter son enquête. | 0 |
| Suggérant au syndic de référer le dossier au comité d'inspection professionnelle. | 0 |
| Concluant qu'il y a lieu de porter plainte devant le conseil de discipline et suggérant la nomination d'un syndic ad hoc qui, après enquête le cas échéant, prend la décision de porter plainte ou non. | 1 |

ACTIVITÉS DU CONSEIL DE DISCIPLINE

MEMBRES DU CONSEIL DE DISCIPLINE

Me Jean-Guy Légaré
Président

Gisèle Ouellette, T.M.
Membre substitut

Ruth Bessette, T.M.

Victoria Zaine, T.M.
Membre substitut

Sonia Francoeur, T.M.

Anne-Marie Martel, T.M.
Secrétaire

Nombre d'audiences du conseil : 3

PLAINTES DONT L'AUDIENCE EST COMPLÉTÉE PAR LE CONSEIL

| Nature de la plainte | Portées par le syndic ou le syndic adjoint | Portées par toute autre personne |
|--|--|----------------------------------|
| L'intimé exerçant sa profession a fait défaut de collaborer avec le Comité d'inspection professionnel en ne répondant pas à la demande du comité d'inspection professionnel de compléter le questionnaire d'auto évaluation. Avoir fait défaut de collaborer avec le syndic, notamment en refusant de transmettre, tel que demandé au comité d'inspection professionnel le questionnaire d'auto évaluation dûment complété. | 1 | 0 |
| Avoir contrevenu à son devoir d'intégrité en indiquant faussement et en produisant de faux documents faisant état qu'il était détenteur d'un diplôme d'études collégiales, membre en règle du College of Medical Laboratory Technologist of Ontario (CMLO) et qu'il détenait un emploi en Ontario. | 1 | 0 |

DÉCISIONS DU CONSEIL

| | Nombre |
|--|--------|
| Autorisant le retrait de la plainte | 0 |
| Rejetant la plainte | 0 |
| Acquittant l'intimé | 0 |
| Déclarant l'intimé coupable | 0 |
| Acquittant l'intimé et déclarant l'intimé coupable | 0 |
| Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction | 2 |
| Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction | 0 |

SANCTIONS IMPOSÉES PAR LE CONSEIL

| Nature de la sanction | Nombre |
|--|--------|
| Amende de trois mille dollars (3 000 \$) et condamnation de l'intimé au paiement des déboursés. | 1 |
| Après avoir été radié provisoirement, révocation du permis exécutoire dès signification à l'intimé et condamnation de l'intimé au paiement des déboursés prévus à l'article 151 du <i>Code des professions</i> . | 1 |

| RECOMMANDATIONS DU CONSEIL DE DISCIPLINE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIVES À CES RECOMMANDATIONS | | |
|---|---|--|
| Nature de la recommandation ou de la décision | Recommandations du comité au conseil d'administration | Décisions du conseil d'administration relative aux recommandations du comité |
| | 0 | 0 |

Nombre de décisions du conseil rendues dans les 90 jours de la prise en délibéré : 3

| TRIBUNAL DES PROFESSIONS | |
|---|--------|
| | Nombre |
| Décisions sur la culpabilité ou sur la sanction portées en appel au Tribunal des professions. | 0 |
| Appels sur la culpabilité ou sur la sanction dont l'audience est complétée par le Tribunal des professions. | 0 |
| Décisions rendues par le Tribunal des professions. | 0 |

ACTIVITÉS RELATIVES À L'EXERCICE ILLÉGAL ET À L'USURPATION DE TITRE RÉSERVÉ

| ENQUÊTES COMPLÉTÉES | |
|---|--------|
| | Nombre |
| Portant sur l'exercice illégal | 3 |
| Portant sur l'usurpation de titre réservé | 0 |
| Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé | 0 |

| POURSUITES PÉNALES INTENTÉES | |
|---|--------|
| | Nombre |
| Portant sur l'exercice illégal | 3 |
| Portant sur l'usurpation de titre réservé | 0 |
| Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé | 0 |

JUGEMENTS RENDUS

| | Acquittant l'intimé | Déclarant l'intimé coupable |
|---|---------------------|-----------------------------|
| Portant sur l'exercice illégal | 0 | 3 |
| Portant sur l'usurpation de titre réservé | 0 | 0 |
| Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé | 0 | 0 |

Montant total des amendes imposées : 4 500 \$

ACTIVITÉS DU COMITÉ DES NORMES

MEMBRES DU COMITÉ DES NORMES

Lynda Godue, T.M.

Présidente

Louise Beauséjour, T.M.

Secrétaire

Julie Désautels, T.M.

Suzanne Deschênes Dion, T.M.

Sergine Lapointe, T.M.

(à partir de janvier 2011)

Coordination : **Anne-Marie Martel, T.M.**

Chargée des dossiers scientifiques

MEMBRES DU SOUS-COMITÉ TRANSPORT

Suzanne Gingras

Lynda Godue, T.M.

Présidente du comité des normes

Robert Lacas

Mélanie Leclair, T.M.

Coordination : **Anne-Marie Martel, T.M.**

Chargée des dossiers scientifiques

MEMBRES DU SOUS-COMITÉ BIOCHIMIE (PROJET CONJOINT AVEC L'ORDRE DES CHIMISTES DU QUÉBEC)

Marie-Josée Béliveau, T.M.

Sarah Castonguay, T.M.

Marie-Josée Champagne, Ph.D., CSPQ

Présidente du comité de biochimie
clinique de l'OCQ

Richard Dion, MSc

Lynda Godue, T.M.

Présidente du comité des normes

Réal Petit, T.M.

Julie St-Cyr, MDCM, FRCPC

Association des médecins biochimistes du
Québec

Coordination : **Anne-Marie Martel, T.M.**

Chargée des dossiers scientifiques

MEMBRES DU SOUS-COMITÉ ANATOMOPATHOLOGIE

Denis Bouchard, T.M.

Martine Chalifoux, T.M.

Louis Gaboury, M.D., pathologiste

Président de l'Association
des pathologistes du Québec

Lynda Godue, T.M.

Présidente du comité des normes

Bruno Houde, T.M.

Vice-président de l'OPTMQ

Cindy Laliberté, T.M.

Josée Senécal, T.M.

Chantale Tremblay, T.M.

Coordination : **Anne-Marie Martel, T.M.**

Chargée des dossiers scientifiques

MANDAT

Développer et mettre à jour des règles de pratique pour appuyer les membres dans l'amélioration et le maintien de la qualité en laboratoire médical.

Le comité des normes a tenu trois réunions régulières, cinq réunions téléphoniques et un vote électronique. Le sous-comité biochimie a tenu sept réunions. Le sous-comité anatomopathologie a tenu deux réunions depuis le début de ses travaux en février 2011.

Au cours de ces réunions, les activités suivantes ont été réalisées :

- Révision des commentaires reçus lors de la relecture de la troisième édition des règles de pratique *Prélèvement de sang par ponction capillaire pour fins d'analyse*. Cette édition fut envoyée en révision linguistique et elle sera présentée au conseil d'administration de l'Ordre pour adoption lors du congrès 2011.
- Révision linguistique de la quatrième édition des règles de pratique *Transport et la conservation des échantillons dans le domaine de la biologie médicale*. Cette édition fut envoyée aux membres en septembre 2010.
- Poursuite de l'élaboration d'une nouvelle règle de pratique en biochimie portant sur les urines. Cette règle de pratique est élaborée conjointement avec l'Ordre des chimistes du Québec avec la collaboration de l'Association des médecins biochimistes du Québec.
- Révision de l'aide-mémoire sur les prélèvements sanguins. Cette nouvelle édition a été publiée en septembre 2010.
- Révision de la version anglaise de la deuxième édition des règles de pratique *La qualité dans les laboratoires de biologie médicale*. La traduction de cette règle a été rendue possible grâce au Collège Dawson qui a piloté le projet avec un support financier de *L'Entente Canada-Québec* relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde.
- Participation aux processus de validation des méthodes de soins infirmiers de l'Association québécoise d'établissements de santé et de services sociaux (AQESSS).

De plus, le comité a répondu aux questions reçues des autres comités ou des membres de l'Ordre.

AUTRES ACTIVITÉS

La chargée de dossier scientifique participe aux travaux des organismes suivants :

- Clinical and Laboratory Standards Institute : membre observateur du sous-comité pour l'élaboration de la norme C56 : *Serum Indices in the Clinical Laboratory*.
- Association canadienne de normalisation : membre du CSA Technical Committee (TC Z252), Medical Laboratory Quality Systems. Présidente du sous-comité technique en charge d'élaborer une nouvelle norme sur le préanalytique (Z252.10), basée sur les règles de pratique de l'OPTMQ.
- Société canadienne des science de laboratoire médical : membre du Preanalytical Issues and Patient Safety Working Group.
- Conseil canadien des normes : membre du groupe de travail sur l'accréditation des laboratoires médicaux.
- Participation aux travaux du Groupe de travail sur les recommandations de dépistage du cancer du col utérin de l'Institut national de santé publique du Québec.

ACTIVITÉS DU COMITÉ DES COMMUNICATIONS

MEMBRES DU COMITÉ DES COMMUNICATIONS

Steve Sirois, T.M.

Président

Marie-Ève Caron, T.M.

Maxime Daoust, T.M.

Marie-Ève Dubé, T.M.

Annie Simard, T.M.

Coordination : Martine Laplante

Responsable des communications

(depuis juin 2010)

MANDAT

Concevoir, planifier, organiser les activités de promotion de l'Ordre et agir en tant que groupe ressource auprès des comités pour la production et la réalisation du matériel promotionnel et d'information. Le comité gère la revue *LE LABEXPERT*. Il agit en ce qui a trait à la promotion de la profession, notamment à la conception et à l'élaboration des projets dans le cadre de la Semaine nationale du laboratoire médical, des *Ambassadeurs*, des programmes de prix et de la publicité sur la profession. Son domaine d'intervention exclut les publications relevant des compétences des comités existants. Il intervient alors en tant que consultant afin d'assurer l'uniformité de la représentation de l'image de l'Ordre. Par ailleurs, le comité préconise une approche progressivement plus verte dans l'élaboration des communications.

Le comité a tenu trois réunions et géré certains dossiers par communications électroniques. Ses principales activités visaient les points suivants :

- Supervision de l'aspect visuel du rapport annuel, du *Sommaire*, du *Sommaire scientifique* et de la nouvelle revue *LE LABEXPERT*.
- Supervision de l'aspect communicationnel du *Titre Fellow* et des *Prix Reconnaissance*.
- Participation au Salon national de l'Éducation de Montréal, au Salon Éducation Emploi de Québec, au Colloque sur l'approche orientante de l'Association québécoise d'information scolaire et professionnelle (AQISEP), au Colloque des conseillers d'orientation (OCCOPPQ) et au Salon des métiers Chaudières-Appalaches.
- Coordination des rencontres avec les étudiants de première année du programme *Technologie d'analyses biomédicales*, ainsi que des activités concernant le *Prix Étudiant*.
- Production de matériel promotionnel et d'information : calendrier de l'Ordre, dépliants, affiches, pochettes de presse, stylos, etc. et mise à jour des dépliants existants.
- Collaboration avec le comité jeunesse sur l'aspect communicationnel du *Guide du nouveau T.M.* et soutien aux *Ambassadeurs* en leur fournissant des outils pour leurs présentations (Power-Point, affiches, dépliants, stylos promotionnels, kiosque portatif, etc.).
- Participation à la conception du site *Deviens un pro* du CIQ lancé dans le cadre de la Semaine des professionnels 2010.
- Partenariat avec l'AQISEP : quatre publicités d'une demi-page et un publi-reportage d'une page dans leur revue *L'Informateur*, publicité d'une page dans leur programme de leur congrès annuel, notre logo sur leur site Internet avec lien hypertexte vers le site de l'Ordre et notre participation à leur colloque annuel.
- Bonification et mise à jour des informations sur le site Internet de l'Ordre.
- Envoi d'information ponctuelle par le biais de courriers électroniques.

Neuf des dix cégeps offrant le programme *Technologie d'analyses biomédicales* ont soumis des candidatures au *Prix étudiant*. Le *Prix Reconnaissance Innovation 2010* a été remis, en partenariat avec l'entreprise BD Diagnostics, à monsieur Maxime Daoust, T.M. et le *Prix Reconnaissance Élite 2010* a été remis, en partenariat avec l'entreprise Biron, à madame Christiane Lemay, T.M.

AUTRES ACTIVITÉS

La responsable des communications participe aux travaux du forum des communications du Conseil interprofessionnel du Québec, ainsi qu'à ceux du comité marketing de la Société canadienne de sciences de laboratoire médical.

ACTIVITÉS DU COMITÉ JEUNESSE

MEMBRES DU COMITÉ JEUNESSE

Édith Laflamme, T.M.

Présidente

Chrystelle Filion, T.M.

Mélanie Gagné, T.M.

Martin Gaudet, T.M.

(fin du mandat en janvier 2011)

Bruno Houde, T.M.

Représentant du conseil d'administration

Louis Lebel, T.M.

Président (fin du mandat en octobre 2010)

Coordination : Martine Laplante

Responsable des communications (depuis juin 2010)

MANDAT

- Donner des avis et des conseils sur l'intégration des jeunes technologistes médicaux dans leur milieu de travail.
- Fournir des recommandations sur les besoins des jeunes technologistes médicaux.
- Faire connaître la profession auprès de la population étudiante et de la collectivité.
- Travailler en partenariat avec les différents comités de l'OPTMQ.
- Travailler en partenariat avec les comités jeunesse des autres ordres professionnels.

Le comité a tenu quatre réunions et géré certains dossiers par communications électroniques. Ses principales activités visaient les aspects suivants :

- Création du *Guide du nouveau T.M.* pour les nouveaux membres de la profession.
- Coordination des activités dans le cadre du projet *Ambassadeurs* de l'OPTMQ, dont le mandat est de faire la promotion de la profession dans le milieu scolaire de toutes les régions du Québec.
- Participation au Salon national de l'Éducation de Montréal, au Salon Éducation Emploi de Québec, au Colloque sur l'approche orientante de l'Association québécoise d'information scolaire et professionnelle (AQISEP), au Colloque des conseillers d'orientation (OCCOPPQ) et au Salon des métiers Chaudières-Appalaches.
- Création d'une activité de formation continue destinée aux jeunes T.M.
- Production d'un kiosque portatif pour les *Ambassadeurs*.
- Collaboration avec le comité des communications sur l'aspect jeunesse de certains de ses projets.

Le comité jeunesse a aussi étudié d'autres projets destinés à faire connaître le métier de technologiste médical auprès des étudiants, à faciliter les échanges sur la profession entre les jeunes technologistes médicaux et à favoriser leur sentiment d'appartenance à la profession.

AUTRES ACTIVITÉS DE L'ORDRE

En plus de la participation à des organismes déjà mentionné, l'Ordre est représenté au sein de divers organismes :

- Association médicale canadienne (regroupement des professions de la santé)
- Canadian Alliance of Medical Laboratory Professionals Regulators (CAMLPR)
- Coalition Priorité Cancer au Québec
- Conseil interprofessionnel du Québec
- Conseil québécois d'agrément
- Institut canadien d'information en santé
- Société canadienne de science de laboratoire médical

ÉNONCÉ DE LA MISSION DE L'ORDRE

L'Ordre regroupe les professionnels qui effectuent des prélèvements, des analyses et des examens dans le domaine de la biologie médicale et qui posent tous les actes nécessaires pour en assurer la fiabilité.

ENVERS SES MEMBRES

L'Ordre doit offrir à ses membres des services favorisant un intérêt soutenu à l'adhésion. Les procédures relatives à l'évaluation des demandes d'adhésion des candidats, à l'inspection professionnelle et aux mesures disciplinaires permettent de maintenir leur niveau de compétence et de s'assurer ainsi de leur probité.

Afin de développer et de maintenir des normes élevées en technologie médicale et de faire connaître à la population la contribution possible des membres de l'Ordre à l'amélioration des services offerts, l'Ordre se doit de faire les représentations nécessaires auprès des instances responsables.

L'Ordre développe des outils et des services d'information et de formation visant à maintenir un niveau élevé de compétences chez ses membres, contribuant ainsi à leur intérêt et à leur motivation à l'égard de l'exercice de leur profession.

ENVERS LE PUBLIC

La protection du public est une responsabilité sociale. Les employeurs et le public sont informés des situations qui peuvent nuire à la qualité des actes en technologie de laboratoire médical, ainsi que des moyens d'éviter de tels actes. L'Ordre protège le public en s'assurant de la qualité des actes posés par ses membres. Il vise notamment à responsabiliser ses membres dans leur démarche d'amélioration continue.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Vision : Associé du diagnosticien

Mission : Faciliter et fiabiliser les diagnostics médicaux

L'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec a pour principale fonction d'assurer la protection du public, notamment en exerçant une surveillance de l'exercice de la profession par ses membres.

Les technologistes médicaux sont les professionnels qui effectuent, sur le corps humain ou à partir de spécimens, des analyses et des examens dans le domaine de la biologie médicale et qui assurent la validité technique des résultats à des fins diagnostiques ou de suivi thérapeutique.

L'information, la promotion de la santé et la prévention de la maladie, des accidents et des problèmes sociaux auprès des individus, des familles et des collectivités s'inscrivent dans le champ d'exercice du membre, dans la mesure où elles sont liées à ses activités professionnelles.

À ces aspects s'ajoute une série d'activités réservées aux membres et partagées avec d'autres professionnels :

- Effectuer des prélèvements.
- Procéder à des phlébotomies, selon une ordonnance.
- Introduire un instrument, selon une ordonnance, dans le pharynx et au-delà du pharynx ou au-delà du vestibule nasal, du méat urinaire, des grandes lèvres, de la marge de l'anus ou dans une veine périphérique.
- Administrer, y compris par voie intraveineuse à partir d'un site périphérique, des médicaments ou d'autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance et qu'une attestation de formation a été délivrée au membre, par l'Ordre, dans le cadre d'un règlement en application du paragraphe o de l'article 94.
- Mélanger des substances en vue de compléter la préparation d'un médicament, selon une ordonnance.

Le technologiste médical est, de plus, autorisé à exercer les activités suivantes :

- À des fins d'autopsie et selon une ordonnance, procéder à l'ouverture d'un corps, y introduire un instrument et en retirer des organes.
- À des fins de greffe de tissus oculaires ou dans le cadre de travaux de recherche, retirer des globes oculaires sur une personne décédée. Cette activité professionnelle s'exerce sous la responsabilité d'un directeur médical et conformément à la norme CAN/CSA-Z900.2.4 *Tissus oculaires destinés à la transplantation*.
- À des fins de greffe de tissus ou dans le cadre de travaux de recherche, prélever des tissus sur une personne décédée. Cette activité professionnelle s'exerce sous la responsabilité d'un directeur médical et conformément à la norme CAN/CSA-Z900.2.2 *Tissus destinés à la transplantation*.

Un permis peut être octroyé par l'Ordre à un candidat qui est détenteur d'un diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport à la suite d'études suivies en *Technologie d'analyses biomédicales* ou l'équivalent. L'Ordre délivre aussi un permis de technologiste médical en cytopathologie aux détenteurs d'un DEC en *Technologie d'analyses biomédicales* et d'une attestation d'études collégiales (AEC) en cytologie.

L'article 36q du *Code des professions du Québec* (L.R.Q., chapitre C-26) décrète que : « nul ne peut... utiliser le titre de "Technologiste Médical" ou de "Registered Technologist", ni un titre ou une abréviation pouvant laisser croire qu'il l'est, ni l'abréviation « Tech. Med. » ou s'attribuer des initiales pouvant laisser croire qu'il l'est ou les initiales « T.M. » ou « R.T. » s'il n'est détenteur d'un permis valide à cette fin et s'il n'est inscrit au Tableau de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec ».

PERMIS DÉLIVRÉS SELON LA CATÉGORIE

| Catégorie de permis | Nombre |
|---|--------|
| Technologiste médical exerçant en biologie médicale | 281 |
| Technologiste médical exerçant en cytopathologie | 2 |

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe e de l'article 94 du *Code des professions définissant* les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

AUTORISATIONS SPÉCIALES

| | Nombre |
|-------------|--------|
| Accordées | 0 |
| Renouvelées | 0 |

L'Ordre n'a pas de conditions ni de formalités de délivrance d'un certificat d'immatriculation.

| | Nombre |
|--|--------|
| Nombre de membres inscrits au <i>Tableau de l'Ordre</i> à la fin de la période | 4417 |

MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU À LA FIN DE LA PÉRIODE SELON LA RÉGION ADMINISTRATIVE

| | Nombre |
|------------------------------|--------|
| 01 Bas-Saint-Laurent | 181 |
| 02 Saguenay / Lac-Saint-Jean | 205 |
| 03 Capitale-Nationale | 440 |
| 04 Mauricie | 186 |
| 05 Estrie | 213 |

MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU À LA FIN DE LA PÉRIODE SELON LA RÉGION ADMINISTRATIVE (SUITE)

| | | Nombre |
|----|---------------------------------|--------|
| 06 | Montréal | 1210 |
| 07 | Outaouais | 128 |
| 08 | Abitibi-Témiscamingue | 116 |
| 09 | Côte-Nord | 84 |
| 10 | Nord-du-Québec | 24 |
| 11 | Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine | 78 |
| 12 | Chaudière-Appalaches | 210 |
| 13 | Laval | 84 |
| 14 | Lanaudière | 220 |
| 15 | Laurentides | 383 |
| 16 | Montérégie | 530 |
| 17 | Centre-du-Québec | 109 |
| 99 | Hors du Québec | 16 |

MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU À LA FIN DE LA PÉRIODE, SELON LE SEXE

| | Nombre |
|-------|--------|
| Homme | 586 |
| Femme | 3831 |

La cotisation annuelle doit être payée le ou avant le 1^{er} avril de chaque année. L'adhésion au régime d'assurance responsabilité professionnelle offert par l'Ordre est obligatoire, ainsi que la contribution au financement de l'Office des professions du Québec. En 2010-2011, la cotisation annuelle était de 252 \$. La TPS et la TVQ s'appliquent à la cotisation.

MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU À LA FIN DE LA PÉRIODE ET DÉTENANT

| | Nombre |
|---------------------------------|--------|
| Un permis temporaire | 1 |
| Un permis spécial | 0 |
| Un permis restrictif | 0 |
| Un permis restrictif temporaire | 0 |

MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU SELON LA CATÉGORIE DE PERMIS

| Catégorie de permis | Nombre |
|--|--------|
| Technologiste médical exerçant en biologie médicale | 4344 |
| Technologiste médical exerçant en biologie médicale et en cytopathologie | 50 |
| Technologiste médical exerçant en cytopathologie | 23 |

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe *p* de l'article 94 du *Code des professions* autorisant les membres de l'Ordre à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée ou d'une société par actions.

INSCRIPTIONS AU TABLEAU

| | Nombre |
|------------------------|--------|
| Total des inscriptions | 4417 |
| Premières inscriptions | 284 |

INSCRIPTIONS AU TABLEAU AVEC LIMITATION OU SUSPENSION

| | Nombre |
|---|--------|
| Avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles | 0 |
| Avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles | 0 |

MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU À LA FIN DE LA PÉRIODE ET DÉTENANT

| | Nombre |
|----------------------|--------|
| Un permis temporaire | 0 |
| Un permis spécial | 0 |

RADIATIONS DU TABLEAU SELON LE MOTIF

| Motif de la radiation | Nombre |
|---|--------|
| Non-paiement de la cotisation dans les délais prescrits | 485 |
| Sanction disciplinaire | 0 |
| Radiation provisoire | 1 |

| Suspensions ou révocations de permis selon la catégorie | Suspensions | Révocations |
|---|-------------|-------------|
| | 0 | 1 |

ÉTATS FINANCIERS ET RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT 31 MARS 2011

Aux membres de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec, qui comprennent le bilan au 31 mars 2011, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

RESPONSABILITÉS DE L'AUDITEUR

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les *Normes d'audit généralement reconnues du Canada*. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix de procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

OPINION

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec au 31 mars 2011, ainsi que de ses résultats des activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

*Allard CA Inc.
par Pierre Allard, CA auditeur*

Comptable Agréé
Pierre Allard, CA auditeur
Le 27 mai 2011

RÉSULTATS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2011

| | 2011 (\$) | 2010 (\$) |
|--|------------------|------------------|
| PRODUITS | | |
| Cotisations annuelles | 1 094 656 | 1 064 344 |
| Admission, réadmission | 76 545 | 56 695 |
| Primes pour le régime collectif | 53 575 | 53 202 |
| Récupérations pour services | 5 071 | 4 272 |
| Développement professionnel | 44 541 | 73 033 |
| Congrès | 164 358 | 134 709 |
| Communications | 68 670 | 42 967 |
| Intérêts | 11 702 | 20 363 |
| Subventions (note 12) | 7 956 | 37 261 |
| Administration- bureau du syndic | 4 286 | 3 770 |
| | 1 531 360 | 1 490 616 |
| CHARGES | | |
| Délivrance de permis | 61 333 | 79 891 |
| Inspection professionnelle | 216 947 | 189 225 |
| Conseil de discipline | 12 978 | 6 045 |
| Bureau du syndic | 29 377 | 6 188 |
| Plan directeur | 589 | 22 342 |
| Normes de pratique professionnelle | 115 488 | 104 881 |
| Comité de la formation | 32 | 729 |
| Développement professionnel | 164 583 | 147 814 |
| Congrès | 174 894 | 123 908 |
| Communication | 172 314 | 166 730 |
| Comité jeunesse | 27 968 | 35 103 |
| Administration | 605 604 | 602 825 |
| | 1 582 107 | 1 485 681 |
| EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DE PRODUITS | (50 747) | 4 935 |

Renseignements sur les résultats (note 14)

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2011

| | Non affectés (\$) | Investis en immobilisations et site Web (\$) | 2011 (\$) | 2010 (\$) |
|---|----------------------|--|-----------------|----------------|
| SOLDE AU DÉBUT | 439 908 | 159 398 | 599 306 | 594 371 |
| Excédent (Insuffisance) des produits | (15 399) | (35 348) | (50 747) | 4 935 |
| Nouvelles immobilisations | (4 981) | 4 981 | - | - |
| Site Web | (8 760) | 8 760 | - | - |
| SOLDE À LA FIN | 410 768 | 137 791 | 548 559 | 599 306 |

BILAN

AU 31 MARS 2011

| | 2011 (\$) | 2010 (\$) |
|--|------------------|------------------|
| ACTIF | | |
| À COURT TERME | | |
| Encaisse | 1 162 371 | 1 021 452 |
| Placements (note 5) (coût : 239 570 \$; 2009 : 611 767 \$) | 239 570 | 611 767 |
| Débiteurs | 93 968 | 29 846 |
| Frais payés d'avance et dépôts | 134 930 | 105 218 |
| | 1 630 839 | 1 768 283 |
| PLACEMENTS (note 5) (coût : 52 581 \$; 2009 : 176 204 \$) | 234 262 | 50 869 |
| DÉPÔTS CHEZ LES ASSUREURS (note 6) | 43 665 | 34 403 |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES (notes 7 et 9) | 113 786 | 135 854 |
| SITE WEB (note 8) | 38 243 | 53 322 |
| | 2 060 795 | 2 042 731 |
| PASSIF | | |
| À COURT TERME | | |
| Créditeurs et frais courus | 281 622 | 285 798 |
| Revenus reportés | 1 211 461 | 1 119 419 |
| Portion à court terme de la dette à long terme (note 9) | 3 855 | 2 957 |
| | 1 496 938 | 1 408 174 |
| DETTE À LONG TERME (note 9) | 1 060 | 5 473 |
| SUBVENTIONS REPORTÉES (note 12) | 14 238 | 29 778 |
| | 1 512 236 | 1 443 425 |
| ACTIFS NETS | | |
| Non affectés | 410 768 | 439 908 |
| Investis en immobilisations corporelles et site Web | 137 791 | 159 398 |
| | 548 559 | 599 306 |
| | 2 060 795 | 2 042 731 |

ENGAGEMENTS (notes 10 et 11)

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nathalie Rodrigue

T.M., R.T., administrateur

Doris L. Bourbonnais

T.M., administrateur

FLUX DE TRÉSORERIE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2011

| | 2011 (\$) | 2010 (\$) |
|---|------------------|-----------|
| ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT | | |
| Excédent (insuffisance) des produits | (50 747) | 4 935 |
| Ajouts des imputations de l'exploitation ne nécessitant pas de mouvements de liquidités : | | |
| Amortissement des immobilisations | 27 049 | 27 396 |
| Amortissement site Web | 23 839 | 30 552 |
| Amortissement des subventions reportées | (15 540) | (15 540) |
| Perte (gain) non réalisée sur les actifs financiers détenus à des fins de transactions | (2 359) | 1 712 |
| Perte sur dispositions d'immobilisations | - | 883 |
| Fonds de roulement autogénérés (absorbés) | (17 758) | 49 938 |
| Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 13 a) | (10 968) | 21 579 |
| Flux de trésorerie provenant (utilisés pour) des activités de fonctionnement | (28 726) | 71 517 |
| ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT | | |
| Acquisition d'immobilisations | (4 981) | (50 544) |
| Variation des placements | (118 383) | 41 529 |
| Acquisition site Web | (8 760) | (9 940) |
| Fonds de stabilisation | 9 262 | (9 058) |
| Produit de disposition d'immobilisations | - | 1 315 |
| Flux de trésorerie utilisés pour des activités d'investissement | (122 862) | (26 698) |
| ACTIVITÉ DE FINANCEMENT | | |
| Versements sur la dette à long terme | (3 515) | (2 733) |
| Flux de trésorerie utilisés pour l'activité de financement | (3 515) | (2 733) |
| AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE | (155 103) | 42 086 |
| TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE | 1 557 044 | 1 514 958 |
| TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE (note 13 b) | 1 401 941 | 1 557 044 |

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2011

1 - CONSTITUTION ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec est constitué en vertu du *Code des professions du Québec*. La fonction principale de l'Ordre est d'assurer la protection du public. Il est régi par le *Code des professions du Québec* et considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. L'Ordre doit notamment assurer la délivrance de permis d'exercice aux candidats réunissant les conditions requises, le maintien du *Tableau de l'Ordre*, le contrôle de l'exercice de la profession par ses membres. Les états financiers de l'Ordre sont préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et présentés en conformité avec les articles 22 à 25 du *Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel* (R.R.Q., c. C-26, r.5.1.).

2 - MODIFICATION DES CONVENTIONS COMPTABLES

Modifications comptables futures Normes internationales d'information financière

Le Conseil des normes comptables (CNC) a annoncé que toutes les entités canadiennes ayant une obligation publique de rendre des comptes, sous réserve de certaines exceptions dont les organismes sans but lucratif, adopteront les *Normes internationales d'information financière* (IFRS) à titre de principes comptables généralement reconnus du Canada pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011. L'Ordre a choisi de ne pas adopter les IFRS. La direction évalue actuellement les incidences des nouvelles normes comptables régissant les organismes sans but lucratif qui seront en vigueur pour les exercices ouverts après le 1^{er} janvier 2012.

3 - PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Utilisations d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Placements détenus à des fins de transactions

Les actifs financiers détenus à des fins de transactions représentent des placements acquis ou pris en charge principalement en vue de revente ou de rachat à court terme. Ils sont constatés à la juste valeur selon la méthode du cours du marché. Tout gain ou perte réalisé et non réalisé est présenté au résultat net de l'exercice au cours duquel ils se matérialisent.

Instruments financiers

La direction de l'Ordre a choisi d'adopter les chapitres 3862, *Instruments financiers-informations à fournir*, et 3863, *Instruments financiers-présentation*, du *Manuel de l'ICCA*, qui remplacent le chapitre 3861, *Instruments financiers-informations à fournir et présentation*. Ces normes modifient et améliorent les obligations d'information, de façon à obliger l'entité à fournir des informations supplémentaires sur la nature et l'étendue des risques découlant des instruments financiers auxquels elle est exposée ainsi que sur la façon dont elle gère ces risques. Leur mise en application par l'Ordre n'a aucune incidence sur le résultat de ses activités ou sur sa situation financière (note 4).

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées au prix coûtant et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les durées sont les suivantes :

| | |
|-------------------------|-----------|
| Améliorations locatives | 5 ans |
| Équipement informatique | 4 à 5 ans |
| Logiciels | 4 à 5 ans |
| Mobilier et équipement | 10 ans |

3 - PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Site Web

Le site Web, qui est composé de quatre phases, est comptabilisé au prix coûtant et est amorti sur une période de quatre ans selon la méthode de l'amortissement linéaire dès qu'une phase est mise en exploitation.

Comptabilisation des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les contributions. Selon cette méthode, les contributions affectées à des charges d'exercices futurs sont reportées et constatées à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagés les charges auxquelles elles sont affectées. Les contributions non affectées sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits provenant de la formation continue sont comptabilisés en fonction de l'utilisation du service par le client.

Les cotisations et autres produits sont comptabilisés dans la période à laquelle ils se rapportent.

Les gains et les pertes réalisés sont comptabilisés à l'état des résultats.

Ventilation des charges

Les charges directement liées à une activité sont attribuées à cette activité. Les coûts indirects sont attribués, en fonction d'une clé de répartition selon l'utilisation aux centres d'autofinancement suivants : inspection professionnelle, conseil de discipline, normes de pratique professionnelle, comité de la formation, développement professionnel, congrès, communication et comité jeunesse. Les coûts sont ventilés selon les clés de répartition suivantes :

Charges liées au loyer, assurance, taxes, amortissement et entretien – sont réparties en proportion des coûts directs des salaires par rapport à la masse salariale.

Charges liées au matériel bureautique – selon les frais d'utilisation.

Ces frais sont inclus dans le poste salaires et frais fixes.

Apports reçus sous forme de services

L'Ordre reçoit des services de nombreux membres bénévoles. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, l'encaisse, les parts de fonds communs du marché monétaire et les placements de 90 jours et moins à compter de la date d'acquisition.

Actifs nets investis en immobilisations et site Web

Le montant des actifs nets investis dans les immobilisations et le site Web correspond à la valeur nette comptable de ces actifs, déduction faite du solde non amorti de subventions reportées.

Subventions

Les subventions relatives au développement du site Web sont comptabilisées à titre de subventions reportées et sont amorties selon la même méthode et suivant la même durée que le site Web.

Les subventions relatives aux charges d'exploitation sont comptabilisées à titre de produits.

4 - INSTRUMENTS FINANCIERS

En conformité avec le chapitre 3855 du *Manuel de l'ICCA, Instruments financiers-comptabilisation et évaluation*, les instruments financiers sont classés dans l'une des cinq catégories suivantes : détenus à des fins de transactions, détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances, disponibles à la vente ou autres passifs financiers. Le traitement comptable appliqué à l'instrument financier dépend du classement établi par la direction lors de sa comptabilisation initiale, en fonction de l'objectif sous-jacent à l'instrument.

Les actifs financiers et les passifs financiers de l'Ordre sont classés et évalués comme suit :

| Actifs / Passifs financiers | Catégorie | Évaluation |
|---|-----------------------------------|--------------|
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | Détenus à des fins de transaction | Juste valeur |
| Créances | Détenus à des fins de transaction | Juste valeur |
| Placements | Détenus à des fins de transaction | Juste valeur |
| Fournisseurs et charges à payer | Détenus à des fins de transaction | Juste valeur |

La juste valeur d'un instrument financier est le montant estimatif qui serait reçu ou versé lors du règlement d'un actif financier ou d'un passif financier à la date de clôture. Les méthodes et hypothèse suivantes ont été utilisées pour déterminer la juste valeur de chaque catégorie d'actifs et de passifs financiers :

i) Trésorerie et équivalents de trésorerie, créances, fournisseurs et charges à payer

Les justes valeurs de ces actifs et passifs financiers détenus à des fins de transactions correspondent approximativement à leur valeur historique en raison de leur échéance prochaine.

ii) Placements

La juste valeur des placements est déterminée selon le cours du marché.

Gestion de risques

L'Ordre gère son exposition aux risques associés aux instruments financiers ayant une incidence sur sa performance opérationnelle et financière conformément à sa politique de gestion des risques. Cette politique a pour objectif d'atténuer la volatilité des flux de trésorerie et des résultats.

L'Ordre est exposé aux risques décrits ci-dessous associés à ses instruments financiers. Une analyse de sensibilité à des risques précis est fournie s'il est possible que ces risques aient une incidence sur les résultats, les activités ou la situation financière. L'analyse de sensibilité consiste à rapprocher l'évolution raisonnablement possible des variables de risques au 31 mars 2011 des instruments financiers à cette date.

Les instruments financiers de l'Ordre et la nature des risques auxquels ils peuvent être exposés sont les suivants :

| | RISQUES | | | |
|---|---------|-----------|-------------------|----------------|
| | | | RISQUES DE MARCHÉ | |
| | Crédit | Liquidité | Change | Taux d'intérêt |
| ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR | | | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | ● | | | ● |
| Créances | ● | | ● | ● |
| Placements | ● | ● | | |
| Fournisseurs et charges à payer | | ● | | |
| ÉVALUÉ AU COÛT | | | | |
| Réserve – Fluctuation des sinitres | | ● | | |

4 - INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

a) Risques de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une des parties manque à ses obligations financières. Il y a concentration du risque lorsqu'un groupe de clients présentent une caractéristique économique commune qui fait que des changements d'ordre économique ou autre influent de la même façon sur leur capacité de remplir leurs obligations. Les concentrations importantes du risque de crédit auquel l'Ordre est exposé se rapportent à des secteurs d'activité, et l'Ordre ne court aucun risque important à l'égard d'un client unique. L'Ordre est exposé au risque de crédit découlant de la possibilité que des parties manquent à leurs obligations financières, ce qui lui ferait subir une perte financière.

Le montant total de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des créances et de placements, déterminés à leur juste valeur, correspond à l'exposition maximale de l'Ordre au risque de crédit.

i) Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements

Le risque de crédit associé à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie ainsi qu'aux placements à court terme est réduit au minimum, ces actifs étant investis dans des parts de Fonds communs du marché monétaire, des bons du trésor du Canada et des dépôts à terme. Un suivi constant est assuré afin d'évaluer l'évolution de la situation des placements, conformément à la politique de placement de l'Ordre.

ii) Créances

Le risque de crédit associé aux créances est réduit au minimum, l'Ordre ayant une clientèle considérable. Les montants proviennent en grande partie des ristournes des assureurs et de subventions pour des activités de l'Ordre.

L'Ordre doit faire des estimations en ce qui a trait à la provision pour créances douteuses. Les raisons pour lesquelles les comptes sont en souffrance et le secteur d'activité d'où émane la créance sont des éléments considérés lorsqu'il s'agit de déterminer à quel moment les comptes en souffrance doivent faire l'objet d'une provision ou s'il y a lieu de sortir du bilan les montants portés au compte provision en diminution des montants à recevoir. La provision pour créances douteuses est calculée au cas par cas. De l'avis de la direction aucun montant ne justifiait d'être provisionné.

b) Risques de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas être en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance. Il provient notamment de délai éventuel de réalisation de la juste valeur des placements.

L'Ordre gère son risque de liquidité en exerçant une surveillance constante des flux de trésorerie prévisionnels et réels, ainsi qu'en détenant des actifs qui peuvent être facilement transformés en trésorerie et en gérant les échéances des passifs financiers.

Les fournisseurs et charges à payer sont généralement remboursés dans un délai n'excédant pas 30 jours.

c) Risques de marché

L'Ordre est exposé aux risques de marché découlant des fluctuations de la juste valeur des instruments financiers attribuables aux variations des prix du marché. Les risques de marché sont le risque de change et le risque de taux d'intérêt.

i) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers ou les flux de trésorerie futurs y afférents fluctuent en raison des variations des taux de change.

La monnaie de fonctionnement de l'Ordre est le dollar canadien. L'Ordre ne conclut pas d'opérations en monnaie étrangère et n'utilise pas de contrats à terme sur devises. Au 31 mars 2011, l'Ordre ne détenait pas de placements exposés au risque de change.

ii) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur d'instruments financiers ou les flux de trésorerie futurs y afférents fluctuent en raison des taux d'intérêt du marché.

L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt relativement à sa trésorerie, à ses équivalents de trésorerie et à ses placements. L'Ordre n'a qu'un seul passif portant intérêt.

La trésorerie de l'Ordre comprend des montants déposés dans des institutions financières portant intérêt au taux du marché.

4 - INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

L'Ordre gère son exposition au risque de taux d'intérêt associé à sa trésorerie en minimisant les risques d'investissement du capital tout en obtenant un rendement satisfaisant et en maintenant les liquidités minimales nécessaires à son fonctionnement quotidien. Les fluctuations des taux d'intérêts du marché applicables à la trésorerie n'ont pas d'incidence significative sur les résultats de fonctionnement de l'Ordre.

Les parts de Fonds commun du marché monétaire et les bons du Trésor du Canada sont peu exposés au risque de taux d'intérêt en raison de leur échéance à court terme. Donc ce risque n'a pas d'incidence significative.

5 - PLACEMENTS

L'Ordre gère son portefeuille de placements en fonction de ses besoins de trésorerie de façon à optimiser ses revenus d'intérêts. La juste valeur correspond environ au coût, exception faite d'un gain non réalisé de 2 359 \$ (2010 : perte non réalisée de 1 712 \$) à la date du bilan. Les placements sont composés de 239 570 \$ (535 192 \$ en 2010) en parts de Fonds communs du marché monétaire, de 76 575 \$ en 2010 en certificat de placement garanti et de 234 262 \$ (50 869 \$ en 2010) de titres négociables échéant à des dates allant jusqu'à 2014.

Le taux de rendement des parts de Fonds communs du marché monétaire varie en fonction des taux du marché et a représenté 0,05 % (0,05 % en 2010). Les taux d'intérêts des titres négociables ont été de 3,8 % (3,8 % en 2010).

6 - DÉPÔTS CHEZ LES ASSUREURS

Depuis le 1^{er} avril 2006, l'Ordre a convenu avec les assureurs de réinvestir la moitié du surplus d'opération du programme qui lui était versé à cet égard, dans le but de stabiliser les primes futurs d'assurance-responsabilité de ses membres. Les montants investis dans ce fonds portent intérêt au taux des obligations d'épargne du Canada, pour un terme de cinq ans, moins de 1/2 de 1 %. Dès que le solde de ce fonds aura atteint 50 000 \$, l'excédent de cette somme pourra être remis à l'Ordre.

| | 2011 (\$) | 2010 (\$) |
|------------------------------|-----------|-----------|
| Solde au début de l'exercice | 34 403 | 25 345 |
| Ristourne capitalisée | 8 602 | 8 543 |
| Revenu d'intérêts | 660 | 515 |
| Solde à la fin de l'exercice | 43 665 | 34 403 |

7 - IMMOBILIATIONS CORPORELLES

| | Coût (\$) | 2011 Ammortissement cumulé (\$) | Valeur nette (\$) | 2010 Valeur nette (\$) |
|-------------------------|-----------|---------------------------------------|----------------------|------------------------------|
| Améliorations locatives | 30 155 | 9 527 | 20 628 | 23 643 |
| Équipement informatique | 47 267 | 21 237 | 26 030 | 35 582 |
| Logiciels | 20 417 | 10 241 | 10 176 | 11 076 |
| Mobilier et équipement | 93 612 | 36 660 | 56 952 | 65 553 |
| | 191 451 | 77 665 | 113 786 | 135 854 |

8 - SITE WEB

| | Coût (\$) | 2011 Ammortissement cumulé (\$) | Valeur nette (\$) | 2010 Valeur nette (\$) |
|----------|-----------|---------------------------------------|----------------------|------------------------------|
| Site Web | 108 983 | 70 740 | 38 243 | 53 322 |

9 - DETTE À LONG TERME

| | 2011 (\$) | 2010 (\$) |
|--|--------------|-----------|
| Prêt du locateur, pour des améliorations locatives dont la valeur nette comptable est de 20 628 \$, remboursable par versements de 292 \$, capital et intérêts au taux de 8 %, échéant en novembre | 4 915 | 8 430 |
| Portion à court terme | 3 855 | 2 957 |
| | 1 060 | 5 473 |

Les remboursements en capital au cours des trois prochains exercices s'établissent comme suit : 2012 = 3 855 \$; 2013 = 1 060 \$

10 - ENGAGEMENTS DÉCOULANT DE CONTRAT DE LOCATION-EXPLOITATION

| | 2012 (\$) | 2013 (\$) |
|--|-----------|-----------|
| Aux termes de contrat de location-exploitation, pour la location d'un local et d'équipement, l'Ordre s'est engagé pour des versements totaux de 85 838 \$ et à payer les loyers annuels minimaux | 57 225 | 28 613 |

11 - AUTRES ENGAGEMENTS

L'Ordre participe avec d'autres ordres professionnels de la santé à l'organisation de colloque sur le thème de l'interdisciplinarité. Les surplus réalisés lors des colloques ont été réinvestis pour l'organisation de colloques subséquents. Tout déficit, s'il en est, résultant de ces colloques en sus des surplus réalisés, sera partagé entre les ordres participants.

De plus, dans le cadre de son nouveau règlement sur la formation continue obligatoire, l'Ordre a conclu une entente avec une société dans le but de favoriser la formation en ligne. L'Ordre s'est engagé envers cette société à verser des honoraires annuels de 75 000 \$ pour les quatre prochains exercices.

12 - SUBVENTIONS ET SUBVENTIONS REPORTÉES

Les subventions reportées comprennent des sommes reçues du Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles afin de développer un outil qui permet d'évaluer les acquis expérimentiels de chacun des candidats formés à l'étranger et d'identifier les compétences à mettre à niveau en vue de l'obtention d'un permis d'exercice.

SUBVENTIONS REPORTÉES

| | 2011 (\$) | 2010 (\$) |
|-------------------------------------|---------------|-----------|
| Solde au début de l'exercice | 29 778 | 45 318 |
| Moins l'amortissement de l'exercice | 15 540 | 15 540 |
| Solde à la fin de l'exercice | 14 238 | 29 778 |

L'Ordre a reçu, au cours de l'exercice, une subvention du Gouvernement du Québec de 7 956 \$ pour des dépenses d'exploitation dans le cadre des travaux en vue de conclure un ARM avec la France.

13 - FLUX DE TRÉSORERIE

| | 2011 (\$) | 2010 (\$) |
|--|-----------------|-----------|
| a) Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement | | |
| Actif | | |
| Débiteurs | (64 122) | 8 080 |
| Frais payés d'avance | (34 712) | 4 788 |
| Passif | | |
| Créditeurs et frais courus | (4 176) | 15 159 |
| Revenus reportés | 92 042 | (6 448) |
| | (10 968) | 21 579 |

| | 2011 (\$) | 2010 (\$) |
|---|------------------|-----------|
| b) Trésorerie et équivalent de trésorerie à la fin | | |
| Encaisse | 1 162 371 | 1 021 452 |
| Fonds du marché monétaire | 239 570 | 535 592 |
| | 1 401 941 | 1 557 044 |

La trésorerie et les équivalents sont constitués de l'encaisse et des placements de moins de 90 jours.

14 - RENSEIGNEMENTS SUR LES RÉSULTATS

| | 2011 (\$) | 2010 (\$) |
|--|-----------------|-----------|
| Les frais qui suivent sont inclus dans le poste administration : | | |
| Amortissement des immobilisations | 27 049 | 27 396 |
| Amortissements du site Web | 23 839 | 30 552 |
| Amortissement des subventions reportées | (15 540) | (15 540) |
| Frais de banque | 15 733 | 11 875 |
| Intérêts sur la dette à long terme | - | 782 |
| Gain (perte) non réalisée sur les actifs financiers détenus à des fins de transactions | 2 359 | (1 712) |

15 - INFORMATION CONCERNANT LE CAPITAL

L'Ordre définit le capital comme étant composé, de revenus reportés, des immobilisations, du site Web, des soldes affectés et non affectés. L'Ordre n'est pas soumis à des exigences en matière de capital d'origine externe, autres que celles relatives à certaines subventions qui ont été respectées avec l'accord du ministère concerné.

| Le capital de l'Ordre est constitué comme suit : | 2011 (\$) | 2010 (\$) |
|---|------------------|-----------|
| Revenus reportés | 1 211 461 | 1 119 419 |
| Immobilisations | 113 786 | 135 854 |
| Site Web | 38 243 | 53 322 |
| Solde non affecté | 410 791 | 439 908 |
| Capital total | 1 774 281 | 1 748 503 |

L'Ordre gère ses investissements de façon à permettre l'atteinte d'objectifs à l'égard de la protection du public et des services fournis aux membres. En matière de gestion du capital, la direction vise à adapter la structure de son capital à la nature et à l'échéance sous-jacente des actifs financiers, et à détenir des fonds non affectés en quantité suffisante pour lui permettre d'affronter des problèmes financiers imprévus, afin de maintenir la stabilité de sa structure financière. L'Ordre cherche à réduire au minimum le recours au levier financier et à détenir des liquidités suffisantes afin de pouvoir s'acquitter de ses obligations lorsqu'elles deviennent exigibles.

16 - CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'état des résultats de l'exercice terminé le 31 mars 2010 ont fait l'objet d'un nouveau classement afin d'être conformes à la présentation adoptée en 2011.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2011

DÉLIVRANCE DE PERMIS

| | 2011 (\$) | 2010 (\$) |
|----------------------------|---------------|-----------|
| Salaires et frais fixes | 40 633 | 41 312 |
| Bureau et affranchissement | 3 711 | 3 113 |
| Dépenses de comité | 13 609 | 4 992 |
| Honoraires professionnels | 3 380 | 30 474 |
| | 61 333 | 79 891 |

INSPECTION PROFESSIONNELLE

| | | |
|----------------------------|----------------|---------|
| Salaires et frais fixes | 129 458 | 113 690 |
| Bureau et affranchissement | 21 484 | 4 934 |
| Dépenses de comité | 4 625 | 6 221 |
| Honoraires des inspecteurs | 35 420 | 40 743 |
| Déplacements et séjours | 25 960 | 23 637 |
| | 216 947 | 189 225 |

CONSEIL DE DISCIPLINE

| | | |
|----------------------------|---------------|-------|
| Salaires et frais fixes | 5 705 | 3 103 |
| Bureau et affranchissement | 2 560 | 736 |
| Dépenses de comité | 915 | - |
| Honoraires légaux | 3 798 | 2 206 |
| | 12 978 | 6 045 |

BUREAU DU SYNDIC

| | | |
|----------------------------|---------------|-------|
| Bureau et affranchissement | 1 665 | 1 693 |
| Dépenses de service | 13 051 | 2 656 |
| Honoraire professionnels | 14 661 | 1 839 |
| | 29 377 | 6 188 |

PLAN DIRECTEUR

| | | |
|----------------------------|------------|--------|
| Bureau et affranchissement | - | 528 |
| Dépenses de comité | - | 13 761 |
| Honoraires | - | 3 971 |
| Autres | 589 | 4 082 |
| | 589 | 22 342 |

NORMES DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE

| | | |
|----------------------------|----------------|---------|
| Salaires et frais fixes | 78 835 | 68 078 |
| Bureau et affranchissement | 4 498 | 19 091 |
| Publications | 11 081 | 11 504 |
| Dépenses de comité | 6 411 | 1 317 |
| Dépenses de réalisation | 14 663 | 4 891 |
| | 115 488 | 104 881 |

COMITÉ DE LA FORMATION

| | 2011 (\$) | 2010 (\$) |
|----------------------------|-----------|------------|
| Salaires et frais fixes | - | 277 |
| Bureau et affranchissement | 17 | 91 |
| Dépenses de comité | 15 | 361 |
| | 32 | 729 |

DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

| | | |
|----------------------------|----------------|----------------|
| Salaires et frais fixes | 72 720 | 67 021 |
| Bureau et affranchissement | 2 076 | 5 848 |
| Publications | 941 | 9 780 |
| Dépenses de comité | 5 053 | 8 301 |
| Honoraires de formation | 5 275 | 7 290 |
| Déplacement et séjours | 2 894 | 2 346 |
| Vidéos, locaux et services | 75 624 | 47 228 |
| | 164 583 | 147 814 |

CONGRÈS

| | | |
|----------------------------|----------------|----------------|
| Salaires et frais fixes | 26 968 | 26 915 |
| Bureau et affranchissement | 4 051 | 5 020 |
| Composition | 6 150 | 6 970 |
| Publications | 12 847 | 13 314 |
| Dépenses de réalisation : | | |
| Conférenciers | 10 521 | 8 573 |
| Dépenses de comité | 16 227 | 10 798 |
| Kiosques | 3 166 | 3 853 |
| Salles | 22 261 | 2 065 |
| Activités sociales | 72 703 | 46 400 |
| | 174 894 | 123 908 |

COMMUNICATION

| | | |
|----------------------------|----------------|----------------|
| Salaires et frais fixes | 30 491 | 39 529 |
| Frais de démarchage | 12 747 | - |
| Bureau et affranchissement | 46 552 | 38 821 |
| Imprimerie | 45 949 | 52 435 |
| Dépenses de comité | 6 867 | 8 737 |
| Dépenses de réalisation | 29 708 | 27 208 |
| | 172 314 | 166 730 |

COMITÉ JEUNESSE

| | | |
|----------------------------|---------------|---------------|
| Salaires et frais fixes | 15 960 | 17 515 |
| Bureau et affranchissement | 713 | 1 003 |
| Publications | 3 884 | 3 170 |
| Dépenses de comité | 7 411 | 13 415 |
| | 27 968 | 35 103 |

ADMINISTRATION

| | 2011 (\$) | 2010 (\$) |
|---|----------------|----------------|
| Salaires et charges sociales | 150 308 | 156 717 |
| Frais de bureau | 14 878 | 16 519 |
| Affranchissement | 25 226 | 17 763 |
| Téléphone | 9 969 | 9 610 |
| Électricité | 4 492 | 2 301 |
| Impression | 14 213 | 9 109 |
| Informatique | 32 845 | 27 429 |
| Loyer | 57 511 | 57 225 |
| Location et entretien d'équipement | 2 735 | 3 159 |
| Cotisations | 23 555 | 24 858 |
| Séjours, déplacements et frais de réunion : | | |
| Permanents | 8 362 | 12 784 |
| Conseil d'administration | 104 340 | 97 821 |
| Comité exécutif | 8 975 | 8 975 |
| Assurances | 2 854 | 1 998 |
| Prime pour le régime collectif | 53 575 | 53 202 |
| Taxes | 14 379 | 18 364 |
| Entretien | 9 251 | 9 344 |
| Honoraires professionnels | 13 261 | 11 651 |
| Perte (Gain) sur disposition d'immobilisations | - | 883 |
| Perte non réalisée (Gain) sur les actifs financiers détenus à des fins de transaction | (2 359) | 1 712 |
| Frais de banque | 15 316 | 11 875 |
| Intérêts sur la dette à long terme | 417 | 782 |
| Amortissement des immobilisations | 27 049 | 27 396 |
| Amortissement du site Web | 23 839 | 30 552 |
| Amortissement des subventions reportées | (15 540) | (15 540) |
| Articles corporatifs | 915 | 705 |
| Autres | 5 238 | 5 631 |
| | 605 604 | 602 825 |

OPTMQ.ORG

281, avenue Laurier Est
Montréal (Québec) H2T 1G2

Vision  *Associé du diagnosticien*

Mission  *Faciliter et fiabiliser les diagnostics médicaux*

Dépôt légal, 2^e trimestre 2011
ISSN : 1483-1139 (version imprimée)
ISSN : 1916-9485 (version en ligne)